

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 février 2012 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-claude, Mme MEGE Isabelle, M. BEDABOUR Lionel, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry.

Excusés : Melle NANAI Fatima (procuration à Mr GREGORIO), Mr FRANCISCO Alvaro (Procuration à Mme ALVES), Mr FOURNIER Benoît (procuration à Mr ESTIER).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Personnel
- Marché complémentaire décharge
- Affaires foncières
- Services Publics – Ecole –
- Orientations budgétaires
- Questions diverses

Remboursement de frais de transport aux agents communaux

Le Maire expose au Conseil Municipal que le CNFPT ne rembourse plus les frais de déplacements des agents communaux partant en stage en raison de la diminution du taux de cotisation qui est passée de 1% à 0.9% depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal décide alors de prendre en charge les frais de transport, selon un barème donné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Travaux de réhabilitation de la décharge de Fougères : Marché complémentaire :

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de la décharge de Fougères doivent être complétés par le traitement d'une plante invasive dite « renouée » du Japon.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'un marché complémentaire à intervenir avec l'entreprise GUINTOLI de Pont-du-Château, pour un montant de 100 115 € HT, soit 119 737.54 € TTC.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) suite aux déclarations d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AP 289 d'une superficie de 1 240 m² vendue 2 500 € par Mme GILBERT née NONY Marie au profit de Mr THOMASSET Cédric et Melle LOPEZ Cindy. Cependant une bande de terrain sera acquise par la Commune afin de désenclaver les parcelles arrières.

- AV 205 d'une superficie de 738 m² avec habitation vendue 34 000 € + 4 000 € d'honoraires par Mr YALCIN Oktay au profit de Mr RIBEIRO Alberto.

- AY 531 d'une superficie de 1 709 m² vendue 18 500 €. + commission d'agence de 2 500 € par les conjoints Bruchet-Brugne au profit de Mr et Mme MELARD Eric.

Classement dans le domaine public communal AV n°4 19

Le Maire rappelle l'acquisition en 1984 par la Commune aux Consorts Meunier de la parcelle cadastrée AV 419, en vue de la démolition du bâtiment pour l'élargissement du carrefour. Le classement dans le domaine public n'ayant pas été effectué, une régularisation s'impose.

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AV 419.

Syndicat de Sioule et Morge : Modification des statuts et adhésion de Commune

Le Conseil Municipal accepte :

- les statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Communes de SIOULE et MORGE tels que acceptés par le syndicat dans sa délibération en date du 17 décembre 2011 et de la liste annexée des communes adhérentes au service du SPANC ;

- l'adhésion de la Commune de St-Eloy-les-Mines au SIAEP de SIOULE ET MORGE aux conditions visées dans la délibération syndicale du 17 décembre 2011.

Services publics :

La Poste : Les travaux intérieurs sont terminés. Le palier d'accès n'est pas achevé en raison des conditions climatiques de février. Le bureau de Poste a rouvert le 24 février.

Ecole : L'inspection Académique a informé le Maire du retrait d'un emploi d'enseignant à l'école élémentaire à la rentrée prochaine. En zone de montagne, une étude d'impact est obligatoire, Les résultats ne sont pas connus. Le Maire précise que les effectifs sont en hausse pour les années suivantes. Les nombreux logements vides dans le parc Aubert et Duval permettraient de loger des familles souhaitant s'installer sur la Commune afin de limiter des déplacements professionnels. Une action pour le maintien de la classe reste envisageable.

Le Collège des Ancizes-Comps subira également à la prochaine rentrée scolaire une suppression d'heures de cours, qui entraînera une réduction horaire des heures de piscine des classes de 6^{ème}.

Finances :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le budget communal 2012 sera voté à la prochaine réunion de mars. Les demandes de subventions aux associations seront traitées. Le Festival Art'Air demande une subvention et un soutien logistique pour l'organisation dans la Commune d'un concert et d'un dîner. Un spectacle pour enfants avec un artiste itinérant sera également subventionné.

Des travaux pour remise aux normes de sécurité dans les bâtiments communaux seront prévus. Pour les bâtiments intercommunautaires, un élu référent sera nommé.

Le Maire donne quelques éléments budgétaires. Il évoque la construction de la nouvelle mairie et la réalisation d'un prêt pour la TVA des travaux de réhabilitation de la décharge de Fougères. La difficulté sera de financer les travaux de la décharge, alors que les subventions du Conseil Général, du FEADER, de l'ADEME et de Manzat-Communauté ne seront versées qu'en fin de programme.

Informations diverses

Exposition au Foyer rural du 19 au 23/03 des affiches de la Diacomédie « la Commune de Paris » en partenariat avec le Conseil Général et le Collège des Ancizes, dans le cadre de la semaine de la presse.

Bourse aux livres le 17/03

Assemblée générale du COS le 28/02

Assemblée générale du CAPER le 03/03

Assemblée générale du collectif de défense des services publics le 10/03

Cérémonies de la FNACA le lundi 19/03

SICTOM : Augmentation limitée de la participation des habitants sur la part fixe et la part variable de la REOM. Quelques difficultés lors de la collecte des ordures ménagères effectuée par la Société Sita Mos ont été signalées.

Eclairage public : il semble que la Communauté de communes prenne en charge l'éclairage public dans certains quartiers des communes, à préciser dans l'exercice des compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.